

que toutes disparu, dit M. Brouchoud, dans l'incendie qui a éclaté à l'Hôtel-de-Ville en 1824. » A défaut des registres de Saint-Michel, nous avons pu retrouver à la chambre des notaires de Lyon deux actes concernant Ragueneau. Par le premier de ces actes, passé, comme ceux que nous avons analysés plus haut, devant le notaire Guyon, Pierre Meissimi, jardinier à Lyon, loue, le 15 octobre 1653, à « sieur Siprian Raguenaud dit de L'Estang, fleur d'or, demeurant audit Lyon..., une chambre et galerie de la maison que ledit Meissimi tient à louage, avec un jardin appartenant au sieur Veau, sise en cette ville, en Bellecour, rue Sainte-Helayne, près les Jésuites de Saint-Joseph, pour le temps de trois ans continus commençant à Noël prochain, moyennant le prix et somme de trente livres par chacun an, etc., et, par ces présentes, haut et puissant seigneur messire Antoine Marcelin de Damas Digoine, baron dudit lieu, etc., de son bon gré, à la prière dudit sieur de L'Estang s'est pour lui, envers ledit Meissimi, rendu caution; et, à faute que ledit sieur de L'Estang ne payera pas le susdit prix, promet ledit sieur baron payer audit sieur Meissimi le susdit prix. (1) » Le second acte, daté du 20 mai 1654, est ainsi conçu : « Etabli en sa personne Pierre Meissimi, jardinier à Lyon, lequel, de son gré, confesse avoir eu et reçu du sieur Siprian Raguenaud, bourgeois audit Lyon, absent, par les mains et des propres deniers de haut et puissant seigneur messire Antoine Marcelin Damas, chevalier, baron de Digoine, etc., la somme de quinze livres tournois... convenue pour payement de louage des membres de maison que ledit sieur Ragueneau tient dudit Meissimi,

(1) Archives de la chambre des notaires de Lyon, *minutes Guyon*, 1653-54, f^o 160.